

FORTES CHALEURS / CANICULE

Conformément aux obligations réglementaires, les employeurs sont tenus, en application de l'article L.4121-1 à 5 du code du travail de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de leur établissement en y intégrant les conditions de température. La canicule est une période de chaleur intense pour laquelle les températures atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.

Elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange. Les déchetteries étant particulièrement exposées au soleil et à la chaleur, les risques encourus pour les usagers et les opérateurs imposent la mise en place de mesures de prévention.

LES NIVEAUX D'ALERTE DU PLAN NATIONAL DE CANICULE ET LES MESURES ASSOCIÉES SUR LES DÉCHETTERIES AQTA :

Avant le premier niveau d'alerte 	- AQTA prévoit des mesures correctives sur les bâtiments et locaux existants (volets, stores, ventilation nocturne...) - AQTA prévoit des zones d'ombre sur les déchetteries - VEOLIA met à disposition des agents d'accueil en déchetteries des moyens de protection (ventilateurs, brumisateurs, ...)
Alerte de niveau 1 : Veille saisonnière  de Juin à septembre	- VEOLIA sensibilise les agents d'accueil en déchetterie sur les risques, moyens de prévention (ex: EPI adaptés mis à disposition tels que lunettes, casquette, etc.) et symptômes d'alerte (déshydratation, coup de chaleur, exposition solaire...) - VEOLIA prévoit des sources d'eau fraîche à disposition des agents d'accueil en déchetterie - AQTA informe les usagers des aménagements d'horaires d'ouverture des déchetteries en cas d'alerte de niveau 4. - AQTA et VEOLIA prévoit une organisation du travail permettant aux agents d'accueil en déchetterie d'adapter leur rythme de travail (prise de pause supplémentaire)
Alerte de niveau 2 : Avertissement chaleur  Correspond au niveau Jaune de la carte vigilance météo	Toutes les mesures prises pour l'alerte de niveau précédent + - VEOLIA vérifie la mise en place des adaptations techniques du niveau précédent - VEOLIA vérifie la présence et la conformité des moyens de ventilation avec filtration - VEOLIA prévoit des aides mécaniques à la manutention - VEOLIA communique et affiche sur les déchetteries le document sur la conduite à tenir si « coup de chaleur »
Alerte de niveau 3 : Alerte canicule  Correspond au niveau orange de la carte vigilance météo	Toutes les mesures prises pour l'alerte de niveau précédent + - VEOLIA met en place une organisation permettant de réduire les cadences, manutentions et permettant d'adapter le rythme de travail - AQTA et VEOLIA aménagent les horaires d'ouverture de la déchetterie : de 7h à 14h30 (ouverture en continu) - AQTA communique aux usagers les aménagements d'horaires d'ouverture des déchetteries - VEOLIA affiche les recommandations à suivre pour les salariés qui interviendront si accident - VEOLIA s'assure que le port des protections individuelles est compatible avec la chaleur
Alerte de niveau 4 : Mobilisation maximale  Correspond au niveau Rouge de la carte vigilance météo Déclenché par le Premier Ministre	Toutes les mesures prises pour l'alerte de niveau précédent + - AQTA et VEOLIA aménagent les horaires d'ouverture sur une période plus restreinte : de 7h à 13h (ouverture en continu) En fonction des évolutions climatiques, l'accès à la déchetterie <u>pouvant aller jusqu'à la fermeture pendant plusieurs heures/jours sous validation d'AQTA</u>

Validation Veolia :
Stéphane TAHON - Directeur d'agences 29/56

Date : 08/07/2026

Validation AQTA :

Date : 08/07/2026

